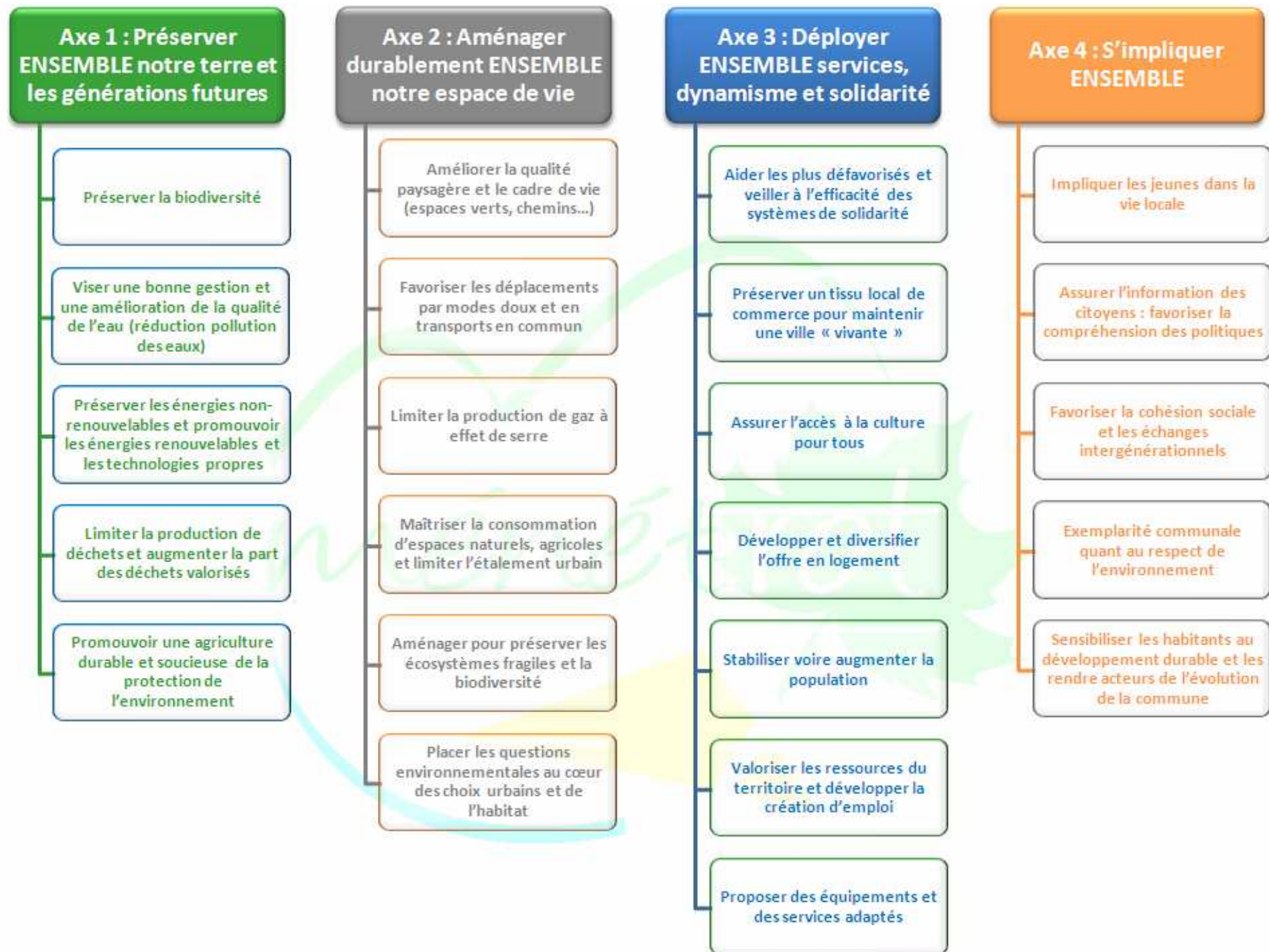


Les 4 axes stratégiques et les enjeux principaux de l'Agenda 21 de Ménérol



Axe 1 : Préserver ENSEMBLE notre terre et les générations futures

Préserver la biodiversité

Viser une bonne gestion et une amélioration de la qualité de l'eau (réduction pollution des eaux)

Préserver les énergies non-renouvelables et promouvoir les énergies renouvelables et les technologies propres

Limitier la production de déchets et augmenter la part des déchets valorisés

Promouvoir une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement

Ménétrol doit transmettre aux générations futures un territoire « propre » et « préservé ». Il est donc nécessaire de veiller et d'agir, dès à présent, afin d'assurer la protection et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, air, terre), mais également de limiter la production des déchets, ainsi que de promouvoir les énergies renouvelables et les technologies propres.

Dès maintenant, Ménétrol se doit de réfléchir et de proposer des actions significatives en matière :

- *de récupération des eaux pluviales*
- *d'agriculture durable et soucieuse de l'environnement*
- *d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires)*
- *d'information sur le patrimoine naturel local et de conservation de celui-ci (biodiversité)*
- *de gestion des déchets*
- *de promotion des énergies renouvelables et d'économie d'énergie*

Axe 2 : Aménager durablement ENSEMBLE notre espace de vie

Améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie (espaces verts, chemins...)

Favoriser les déplacements par modes doux et en transports en commun

Limiter la production de gaz à effet de serre

Maîtriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et limiter l'étalement urbain

Aménager pour préserver les écosystèmes fragiles et la biodiversité

Placer les questions environnementales au cœur des choix urbains et de l'habitat



Dans le cadre de sa politique de développement durable, un aménagement « équilibré » de la commune apparaît comme incontournable. Ménétrol doit et va se développer dans les années à venir, en intégrant la problématique environnementale. L'amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie doit être pensée en limitant la production de gaz à effet de serre.

Il s'agira donc notamment de développer une mobilité urbaine adaptée et respectueuse de l'environnement en favorisant les déplacements en transports en commun et par modes doux. Il apparaît également nécessaire de maîtriser l'étalement urbain, et de proposer un habitat durable, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Axe 3 : Déployer ENSEMBLE services, dynamisme et solidarité

Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité

Préserver un tissu local de commerce pour maintenir une ville « vivante »

Assurer l'accès à la culture pour tous

Développer et diversifier l'offre en logement

Stabiliser voire augmenter la population

Valoriser les ressources du territoire et développer la création d'emploi

Proposer des équipements et des services adaptés



Malgré le contexte économique et social fragile, Ménérol doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès et l'implication de tous les Ménérolais à la vie publique et associative (notamment l'accès à la culture), sans discrimination. Ménérol, par le biais notamment du CCAS, se veut solidaire et attentif quant à la bonne efficacité des systèmes d'aide aux plus défavorisés. L'Agenda 21 est un des leviers permettant de « dynamiser » le territoire et ne pas limiter la commune à une simple fonction de « village dortoir ». Pour ce faire plusieurs axes d'intervention complémentaires sont à mettre en place :

- *Préserver le commerce local afin de dynamiser et « faire vivre » le centre bourg et ce malgré la présence à proximité de la zone commerciale de Riom-Sud.*
- *Proposer une offre en logement diversifiée (logements sociaux, parc locatif privé/public, logements adaptés aux personnes à mobilité réduite). Afin de faire venir des jeunes familles et de stabiliser voire augmenter la population.*
- *Inciter et accompagner les initiatives qui visent au développement d'emploi local et valorisant les ressources du territoire.*

Axe 4 : S'impliquer ENSEMBLE

Impliquer les jeunes dans la vie locale

Assurer l'information des citoyens : favoriser la compréhension des politiques

Favoriser la cohésion sociale et les échanges intergénérationnels

Exemplarité communale quant au respect de l'environnement

Sensibiliser les habitants au développement durable et les rendre acteurs de l'évolution de la commune

L'une des conditions indispensables à la mise en place réussie d'un Agenda 21, est qu'il soit élaboré au travers d'une concertation permanente avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux. Par ce biais, et en proposant d'autres formes de concertation, la municipalité veut donner la parole aux Mitrodaires et les rendre acteurs à part entière du développement de la commune.

Il apparaît nécessaire d'impliquer les jeunes dans la vie locale, ainsi que de créer des « lieux de vie » afin de favoriser les échanges intergénérationnels. L'implication des habitants dans la vie citoyenne ne pourra se faire que si la municipalité, offre une information permanente et favorise la compréhension des politiques.

Afin de faire adhérer la population au projet d'Agenda 21 et donc aux principes du développement durable il est également primordial de réaffirmer et de renouveler le rôle moteur et exemplaire de la commune et des acteurs qui en sont les plus proches. Cette volonté doit notamment se traduire par des actions phares, portées par la municipalité, propices à la mobilisation des habitants, des entreprises et du tissu associatif dans les différents domaines du développement durable.

